



Demande information sur mes droits

Par **flate**, le **05/04/2013 à 14:46**

bonjour j ai ete condanner a payer des sommes amon ex mari suite a un litige du a un divorce difficile je suis dans l incapacite de le payer je ne touche que des allocations f et le r s a mon nouveau mari est en longue maladie je ne refuse pas de payer quel recours puije esperer merci

Par **amajuris**, le **05/04/2013 à 16:46**

bjr,rnsi vous avez été condamnée à payer et que le jugement est définitif, vous n'avez aucun recours.rnvotre créancier peut demander à un huissier d'exécuter le jugement.rnau vu de vos ressources les possibilités de saisie sont faibles à moins que vous possédiez des biens immobiliers.rncdt

Par **flate**, le **06/04/2013 à 09:50**

merci de m avoir repondu mais est il possible de demander un échéancier